

### FUND IT

## Programme Gundishapur-Coopération scientifique franco-iranienne

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Programme Gundishapur est le Partenariat Hubert Curien franco-iranien. Il est mis en œuvre en France par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et dans le pays partenaire par le Centre de Recherche scientifique et de Coopération internationale (CISSC) du Ministère iranien de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

### Les projets éligibles porteront sur :

- sciences humaines et sociales ;
- architecture urbaine et sociale ;
- sciences et technologies de l'information ;
- sciences de la vie et santé ;
- mathématiques ;
- physique ;
- chimie ;
- biotechnologies, agronomie, sécurité alimentaire ;
- sciences de la terre et de l'univers ;
- écologie et environnement ;
- sciences de l'ingénieur.

### Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

La participation des jeunes chercheurs, doctorants ou post-doctorants, est une valeur ajoutée. La contribution de ces jeunes scientifiques pourra être utilement précisée en particulier l'objet de la thèse et son lien avec le projet proposé pour ce PHC.

**Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme** ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Une candidature d'un chercheur français/iranien ne pourra être étudiée si parallèlement son partenaire iranien/français n'a pas déposé un dossier auprès de son administration.

### Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet et des équipes ;
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants ;
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères ;

Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

## Comité de sélection des projets

Les projets éligibles seront évalués sur la base de leur **qualité scientifique** par des dispositifs nationaux ad hoc.

Un **comité franco-iranien** de sélection procédera au choix des projets sur la base de ces évaluations nationales.

Pour la partie française, la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement supérieur (MEIRIES) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

## Modalités de fonctionnement

**La durée des projets est de deux années.**

Le **financement** est accordé sur une base annuelle, pour deux années civiles consécutives.

Il doit être impérativement **consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte sur la **prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

En complément de ce financement, certains projets peuvent se voir octroyer un budget supplémentaire d'**appui logistique**.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement** des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- Une **consommation** optimale des financements accordés pour la 1re année ;
- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) ;
- La rédaction d'un bilan financier des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Le rapport d'étape et le **bilan financier** doivent être envoyés **avant le 15 décembre de la 1ère année** à l'ambassade de France (cf. contact pour le programme ci-dessous).

## Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française :

- indemnités de séjour : 110 EUR/jour ;
- voyages : remboursement sur frais réels en classe économique (incluant les éventuels pré et post-acheminement) dans la limite de 1500 EUR par aller-retour.

Les chercheurs doivent s'assurer qu'ils bénéficient d'une assurance couvrant les risques lors de leur mission.

**Le montant moyen des aides allouées à la mobilité est de 8000 € à 12 000€ sur les deux années du projet.**

**L'appui logistique** : à compter de l'appel à projet 2018, il est possible de bénéficier d'appui logistique en complément des moyens alloués à la mobilité. L'appui logistique peut financer : des frais d'utilisation de services communs de mesure (analyse effectuée en laboratoire, de test d'échantillons, séquençage d'ADN...), des produits consommables liés à la recherche et le petit matériel de recherche.

**Le montant de l'appui logistique ne peut excéder 2000€ sur les deux années du projet et le financement français est exclusivement alloué au bénéfice de l'équipe de recherche française.**

**Sont exclus** les logiciels de bureautique, les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipements amortissables dont le matériel informatique.

**Toute commande doit impérativement être en rapport avec le projet de recherche.**

Les commandes sont effectuées **directement et uniquement par Campus France**. Les commandes sont principalement effectuées auprès de fournisseurs français et les livraisons sont exclusivement effectuées en France.



27 juin 2019

## Fiche d'identité de l'AAP

### Site de l'appel

#### Institution

**Campus France**

**Centre de Recherche scientifique et de Coopération internationale (CISSC)**

**Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France) (MEAE)**

**Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (France) (MESRI)**

**Date de candidature : 27/06/2019**

**Durée : 2 ans**

**Pays : Europe France Paris Île-de-France Sud-Est Sud-Ouest Nord-Ouest Nord-Est Moyen Orient Iran**

**Disciplines : Humanités, sciences sociales, autres**

**Expérience post-doc requise : entre 0 et 99 ans**

